

# La CGT donne une dernière chance à Smart de se restructurer sur un projet réellement Social et Solidaire

Face aux témoignages édifiants des salarié-es et entrepreneurs de SmartFR sur leur site de lutte (smurt.fr), à-propos des conditions de travail et de départ auxquelles leurs directions les soumettent, la Confédération Générale du Travail lance un avertissement.

**Nous demandons aux directions françaises et belges de retrouver la raison et de recevoir leurs délégations syndicales pour trouver un accord respectant le droit du travail, la justice sociale et l'intégrité physique et mentale de tous les salarié-es, permanents et entrepreneurs.**

SMART s'est créée sur la promesse d'apporter des droits de salariés à des entrepreneurs. Or cette promesse s'est vite traduite par une organisation du dumping social en distordant la réglementation qui encadre les intermittents du spectacle. Les liens de subordinations ne se balaient pas d'un revers de main, sans créer des monstres... Et au-delà des déclarations d'intention des directions de Smart, de leur stratégie de communication, et des partenariats passés avec les acteurs coopératifs et de l'ESS, nous gardons bien en tête ce qu'a été concrètement le projet Smart en France :

- Une stratégie de conquête agressive du marché des CAE en France, avec des prix cassés, bien en-dessous des concurrents du secteur, pour se permettre de les avaler avant d'espérer trouver une rentabilité plus tard.
- La revendication d'une « innovation sociale » pour généraliser massivement l'utilisation des CDDu, légalement limités au secteur du Spectacle Vivant, à l'ensemble des autres branches de métiers, encourageant de fait un phénomène de dumping social et de précarisation de secteurs d'activités encadrés par des conventions collectives dont Smart se passait.
- La revendication d'une « autonomie » pour les intermittents afin de se défaire de sa responsabilité d'encadrement de la production de leurs spectacles.
- Des niveaux de salaire exorbitants pour les dirigeants : près de 12 000€ net pour les directions générales, près de 9 000€ pour le directeur administratif et financier. Largement dans la tranche des 1% les plus riches de France, pour une économie censée être SOCIALE et SOLIDAIRE...
- Des parachutes dorés incroyables : 500 000€ pour l'ancien DG démissionnaire, l'équivalent de 150 000€ pour le DAF.
- L'absence totale de politique de prévention santé.
- Un turnover moyen inférieur à 3 ans, avec un taux de départs en burn out qui crève le plafond.
- Près d'une 20aine d'entraves au fonctionnement du CSE reportées à ce jour à l'inspection du travail.

**Le bilan social d'une telle expérience est catastrophique. Les rapports sur la santé des travailleurs sont parmi les plus mauvais qu'il nous ait été donné d'observer dans des entreprises en France.**

Et en guise de conclusion, les directions françaises et belges choisissent de se désengager une dernière fois du sort de leurs salarié-es en plaçant leur filiale en redressement judiciaire alors que le groupe fait des bénéfices. Elles s'assurent ainsi d'un plan de licenciement moins disant, et une mort sociale préméditée pour les travailleur-ses les plus fragilisés-es.

**La CGT condamne cette stratégie et appelle les directions de Smart à rencontrer au plus vite leurs délégations syndicales pour trouver un accord garant du droit du travail et de la justice sociale.**

Les revendications sont simples :

- **Etablir un PSE qui respecte le code du travail et dont les moyens sont calculés sur les moyens du groupe.**
- **Garantir par un accord de groupe le respect des engagements pris envers les salariés sociétaires dépendant de la structure française.**

Si le groupe Smart refuse de s'assurer que cette restructuration respecte les principes de démocratie, de social et de solidarité derrière lesquels elle se cache, la CGT ne manquera pas d'engager l'ensemble des poursuites judiciaires qui seront nécessaires pour assurer la reconnaissance de tous les travailleurs de cette « coopérative », et éviter que ce type de pratiques ne se perpétuent dans l'ESS.